

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES VERBAL

Séance du 4 février 2020

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 86
Nombre de conseillers en exercice : 86
Nombre de conseillers titulaires présents : 57
Nombre de conseillers suppléants présents : 7
Nombre de conseillers siégeant : 64
Nombre de pouvoirs : 7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt, le 4 février à 18 heures 30, se sont réunis à la salle polyvalente de BLAINVILLE-CREVON, sous la présidence de Monsieur Eric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Titulaire	Commune	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à ¹
M. LANGLOIS Jean Marie	ANCEAUMEVILLE	X		
M. VALLEE Serge	LES AUTHIEUX RATIEVILLE	X		
M. NAVE Alain	AUZOUVILLE SUR RY	X		
M. LEVESQUE Guy	BEAUMONT LE HARENG		X	Monsieur Alain LEFEBVRE
M. BOUTET Jean-Jacques	BIERVILLE		X	
M. PICARD Philippe	BLAINVILLE CREVON	X		
Mme SERANO Perrine	BLAINVILLE CREVON	X		
M. ADER Mathias	BOIS D'ENNEBOURG		X	
M. BARBIER Daniel	BOIS GUILBERT	X		
M. DE LAMAZE Edouard	BOIS HEROULT		X	
M. TIHI Frédéric	BOIS L'EVEQUE	X		
Mme DURAME Delphine	BOISSAY		X	
M. ROUSSEAU Jean-Pierre	BOSC BORDEL		X	
M. LEBOUCHER Denis	BOSC EDELIN		X	
M. GUTIERREZ Denis	BOSC GUERARD ST ADRIEN	X		
M. VINCENT Philippe	BOSC LE HARD		X	
M. PECKRE Philippe	BOSC LE HARD		X	
M. CHAUVET Patrick	BUCHY		X	Monsieur Pascal ROBINET
M. ROBINET Pascal	BUCHY	X		
M. SELLIER Jacques	BUCHY		X	
M. SAVARY Joël	BUCHY	X		
M. LEVASSEUR Léon	CAILLY	X		
M. CAJOT Norbert	CATENAY	X		
M GAILLON Bernard	CLAVILLE MOTTEVILLE		X	Monsieur Serge VALLEE
Mme THIERRY Nathalie	CLERES	X		

¹ Art L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT

M DEHAIS Jean Jacques	CLERES	X		
M. HAUTECOEUR Jean-Claude	COTTEVRARD	X		
M. LELOUARD Patrick	ELBEUF SUR ANDELLE	X		
M. CARPENTIER Jean	ERNEMONT SUR BUCHY	X		
M. CARTIER Didier	ESLETTES	X		
Mme DOUILLET Jasmine	ESLETTES	X		
M. LEGER Roger	ESTEVILLE		X	
M LEMETAIS Dany	FONTAINE LE BOURG	X		
Mme LEGRAND Sylvie	FONTAINE LE BOURG	X		
M. MAILLARD Antoine	FRESNE LE PLAN		X	
M. OCTAU Nicolas	FRESQUIENNES	X		
M. BLOT Philippe	FRICHEMESNIL		X	
M. DELETRE René	GRAINVILLE SUR RY	X		
M. LEFEBVRE Alain	GRIGNEUSEVILLE	X		
M. PETIT Jean Pierre	GRUGNY	X		
M. POYEN Jean-Luc	HERONCHELLES		X	
M. EDDE Jean Marie	LA HOUSSAYE BERANGER	X		
M. LEGER Bruno	LA RUE SAINT PIERRE	X		
M. BRUNET Bernard	LA VAUPALIERE		X	Monsieur Jacques NIEL
Mme DECROIX Chantal	LA VIEUX RUE		X	
Mme LECOINTE Michèle	LE BOCASSE		X	Monsieur Eric HERBET
Mme JOUTEL Corinne	LONGUERUE	X		
M. CHARBONNIER Robert	MARTAINVILLE EPREVILLE		X	
M. GOSSE Emmanuel	MESNIL RAOUL	X		
M de BAILLIENCOURT Emmanuel	MONT CAUVAIRE	X		
M. POISSANT Christian	MONTIGNY	X		
Mme TRAVERS Myriam	MONTVILLE		X	Monsieur Romain TAILLEUR
M. BONHOMME Patrice	MONTVILLE	X		
Mme CLABAUT Anne Sophie	MONTVILLE	X		
M LANGLOIS Thierry	MONTVILLE		X	
Mme DUCHESNE Stéphanie	MONTVILLE		X	
M TAILLEUR Romain	MONTVILLE	X		
M. MUTSCHLER Eric	MONTVILLE		X	
M. CODERCK Jacky	MONTVILLE		X	Monsieur Patrice BONHOMME
M. SAGOT Pascal	MORGNY LA POMMERAYE	X		
M. GREVET Paul	PIERREVAL	X		
M. LESELLIER Paul	PISSY POVILLE	X		
Mme PUECH PAYS D'ALISSAC Elizabeth	PISSY POVILLE	X		
Mme DELAFOSSE Anne-Marie	PREAUX	X		
M. BLEUZEN Jean-Claude	PREAUX	X		
M HERBET Eric	QUINCAMPOIX	X		
Mme HANIN Sylvie	QUINCAMPOIX	X		
M. DURAND Michel	QUINCAMPOIX	X		
M. ROLLINI André	QUINCAMPOIX	X		
M. CORBILLON Bernard	REBETS	X		
Mme TALBOT Christine	ROUMARE	X		
M. BRUNG Michel	ROUMARE	X		
M. HOGUET Christophe	RY	X		
M. JOUBERT Claude	SERVAVILLE SALMONVILLE		X	
M LOISEL Yves	SIERVILLE	X		
M. CARPENTIER Jean-Pierre	SAINT AIGNAN SUR RY	X		
M. AVENEL Eric	SAINT ANDRE SUR CAILLY		X	
M. DELNOTT François	SAINT DENIS LE THIBOULT	X		
M FOULDRIN Gaël	ST GEORGES SUR FONTAINE	X		
M. DUVAL Jean-Michel	ST GERMAIN DES ESSOURTS	X		
M. DUPUIS François	ST GERMAIN SOUS CAILLY		X	
M NIEL Jacques	ST JEAN DU CARDONNAY	X		

M. FOURNIL David	ST JEAN DU CARDONNAY	X		
M. HERICHARD Alain	STE CROIX SUR BUCHY		X	
M. OTERO Fabrice	VIEUX MANOIR	X		
M. MOLMY Georges	YQUEBEUF	X		

Suppléant ²	Commune	PRESENT
Mme COEFFIER Eliane	BOIS HEROULT	X
Mme VERHAEGHE Fabienne	BOSC BORDEL	X
M. HOUEL Jean-Pierre	BOSC EDELIN	X
M. SAILLARD Lionel	MARTAINVILLE EPREVILLE	X
Mme CHANUT Marie-Christine	ST ANDRE SUR CAILLY	X
Mme SCHOEGEL Christèle	ST GERMAIN SOUS CAILLY	X
Mr NION Patrice	STE CROIX SUR BUCHY	X

En préambule, Monsieur le Président Eric HERBET remercie Monsieur Philippe PICARD, Maire de BLAINVILLE-CREVON, pour son accueil, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de cette séance.

M. Le Président remercie également M. le Receveur communautaire pour sa présence.

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2019. Aucune remarque n'ayant été émise sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Nicolas OCTAU, Conseiller Communautaire titulaire de Fresquiennes, est désigné secrétaire de séance.

1. Bureau Communautaire – Comptes rendus – Information

Séance du 19 septembre 2019

1. Développement économique – ZAE du Moulin d'Ecalles – Convention de Mise à Disposition SAFER – Délibération

Délibération adoptée à l'unanimité

2. Protection de l'Environnement – Fourniture-distribution - maintenance de bacs roulants sur le périmètre de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin – Signature des marchés – Autorisation

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Administration générale – Prestations d'entretiens des espaces verts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin – Avenant – Délibération

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Développement économique – ZAE POLEN 2 – Cession d'un terrain à la société ANP – Autorisation du Président à signer la promesse de vente et la vente

Délibération adoptée à l'unanimité

² Concernant les communes ne disposant que d'un seul titulaire, le conseiller suppléant participe avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si et seulement si le conseiller titulaire de sa commune est absent

5. Développement économique – ZAE POLEN 2 – Cession d'un tènement foncier à la société GSE – Autorisation du Président à signer la promesse de vente et la vente
Délibération adoptée à l'unanimité

6. Développement économique - Promotion du Tourisme – Convention d'objectifs 2019 entre l'office de tourisme communautaire « Normandie Caux Vexin » et la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Avenant
Délibération adoptée à l'unanimité

7. Sport-culture – Ludisports – Convention avec un partenaire supplémentaire – Signature – Autorisation.
Délibération adoptée à l'unanimité

Séance du 2 décembre 2019 :

1. Sport-culture – Natation scolaire – Convention avec la ville de Forges-les-Eaux pour l'accès des écoliers à la piscine communale – Avenant – Délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité

2. Sport-culture – Piscine communautaire André Martin – Frais de fonctionnement – Prix du créneau d'utilisation – Révision – Délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité

3. Sport-culture – Piscine communautaire André Martin – Convention d'accès à la piscine communautaire André Martin pour le collège de Clères – Signature – Autorisation.
Délibération adoptée à l'unanimité

4. Sport-culture – Piscine communautaire André Martin – Recrutement de personnels vacataires – Détermination des taux de vacations – Autorisation.
Délibération adoptée à l'unanimité

5. Ecoles de musique labellisées – Détermination du solde de la participation financière au regard des effectifs constatés pour la saison 2019-2020 – Délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité

6. Protection de l'environnement – Collecte en porte à porte OMR et DMR – Convention avec l'EPD de Grugny.
Délibération adoptée à l'unanimité

7. Protection de l'environnement – Convention « accès aux déchetteries de la Métropole » - Délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité

8. Développement économique – Convention d'occupation de locaux intercommunaux par la société DELIFRANCE
Délibération adoptée à l'unanimité

9. Voirie - Convention « mutualisation de matériel avec les communes » - Pôle de Martainville
Délibération adoptée à l'unanimité

10. Budget annexe CTOM – Admission en non-valeur et créances éteintes – Autorisation.
Délibération adoptée à l'unanimité

11. Administration – Mise à disposition du personnel au Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville.
Délibération adoptée à l'unanimité

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Messieurs Denis GUTTIEREZ, Pascal SAGOT, Gaël FOULDRIN et Frédéric TIHI rejoignent l'assemblée.

Rapport

Rapporteur	M. LEFEBVRE
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	63
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	Sans objet

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain LEFEBVRE, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), à travers sa commune principale Montville³, compte au moins une commune supérieure à 3 500 habitants. La Communauté de Communes est donc tenue d'organiser au sein de son assemblée plénière un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Monsieur Alain LEFEBVRE précise que l'essentiel des éléments portés au débat ont fait l'objet d'un examen de la Commission des Finances réunie le 23 Janvier dernier à Grigneuseville.

A. Nature et finalité du Débat d'Orientation Budgétaire

Ce dernier concourt à un triple objectif :

- faciliter la préparation et l'adoption du budget de la Communauté en précisant notamment les actions et politiques à initier ou à poursuivre
- apprécier les grandes masses financières à gérer par la Communauté, tant en dépenses qu'en recettes, et mesurer, dans ce domaine, les évolutions par rapport à l'exercice antérieur.
- appréhender les engagements pluriannuels envisagés par la Communauté et ayant un impact significatif sur ses grands équilibres financiers.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, notamment au stade du DOB.

Le formalisme relatif au nouveau contenu du rapport d'orientation budgétaire, à sa transmission, et à sa publication, reste à la libre appréciation des collectivités.

³ 4 857 hab. population légale 2016

Avant d'être transmis au représentant de l'Etat et publié, le rapport doit néanmoins mentionner les informations prévues par la loi pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et les Métropoles :

- un rapport sur les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Dans un contexte de tension sociale constante interrogeant le rapport au consentement fiscal, l'exercice 2020 s'inscrit dans la trajectoire nationale de maîtrise des dépenses publiques. La loi de finances initiale pour 2020 (LFI 2020) comporte de nombreuses dispositions concernant les intercommunalités, notamment la réforme de la fiscalité locale.

De caractère prévisionnel, cette projection sera affinée d'ici le vote du BP 2020, permettant à l'administration communautaire d'approfondir les hypothèses retenues par les élus et consolider les comptes.

Plus que jamais l'accomplissement annuel du bouclage budgétaire se double d'une problématique récurrente de lisibilité sur la durée : réforme de la fiscalité locale, dynamique future des différentes ressources, allocation des ressources au bon niveau de compétences exercées et de service en fonction des priorités souhaitées sur le mandat, transfert de charges concordant avec le transfert des compétences, ...

Le calcul des charges transférées pour une compétence précise étant figé sur la base N-1 avant transfert, toute dépense supplémentaire engagée sur cette compétence par la CC après transfert est supportée uniquement par le budget communautaire. Ce principe s'applique aux compétences suivantes :

- entretien des chemins de randonnée,
- soutien aux écoles de musique,
- accueil de loisirs sans hébergement,
- Zones d'Activités Economiques (à l'exclusion de celles transférées sous le régime de la fiscalité additionnelle)

B. « Portrait fiscal »⁴

La CCICV se caractérise par :

- **une distorsion entre le poids démographique et le poids fiscal.** Avec 64 communes et près de 55 000 habitants, elle fait partie des 277 EPCI⁵ supérieurs à 50 000 habitants. Hors intercommunalité urbaine, la CCICV représente, en poids démographique, le 1er EPCI départemental mais seulement le 8^{ème} en termes de produit fiscal.
- **un potentiel fiscal en nette progression** (150,14 €/hab en 2019 contre 105,51 €/hab. en 2018), sous l'effet du changement de catégorie fiscale de l'EPCI).
- **des bases toujours dynamisées par l'attractivité du territoire**

⁴ Sources: DGCL, DGFIP

⁵ sur 1 258, dont 1 001 CC au 1er janvier 2019

Bases brutes CCICV

	2017	2018	Variation 2017/2018	2019	Variation 2018/2019
TH	53 124 220	53 999 527	+ 1,64 %	55 160 305	+ 2,15 %
TFB	34 320 377	35 324 468	+ 2,92 %	35 921 969	+ 1,69 %
TFNB	2 763 567	2 769 732	+ 0,22 %	2 805 364	+1,28 %
CFE	8 033 858	8 166 591	+ 1,65%	8 424 019	+ 3,15 %

- **Un regain de CIF** avec le changement de catégorie fiscale (0,3729 contre 0,3355 en 2017 puis 0,319 en 2018) et un léger « effet » population DGF (55 573 en 2019 contre 55 236 en 2018 contre 54 945 en 2017)

En passant de 750 845 € en 2018 à 1 753 893 € en 2019 (+ 133%), le gain de DGF résulte de la combinaison de l'évolution structurelle de la DGF (cf. LFI 2019 abordée dans le DOB 2019) et du choix politique du passage à la FPU au 1er janvier 2019.

La fiche DGF de la CCICV confirme les paramètres ayant évolué favorablement :

- La dotation de compensation (556 557 €, + 528 000 € / 2018)
- La dotation de péréquation (892 901 €)
- La dotation de base (304 435 €)
- La Compensation Part Salaire (+ 540 000 € / 2018, à reverser aux communes via les AC)
- Le CIF

Alors que la population DGF stagne, les conséquences restent substantielles :

- La DGF en €/hab passe de 13,59 à 31,55
- Le potentiel fiscal par population DGF passe de 105 à 150 €

Dans son principe général d'application nationale, la réforme de la dotation d'intercommunalité intervenue en 2019 neutralise les avantages historiques de muer de la FA vers la FPU, car l'enveloppe en €/habitant est désormais identique quelle que soit la catégorie fiscale. De surcroît, la bonification de la DGF en fonction des compétences exercées a été supprimée.

Dans le cas de la CCICV, l'effet très favorable de 1ère année de FPU résulte des effets combinés :

- D'un calcul sur le CIF moyen national et pas sur notre CIF réel (règle en cas de changement de catégorie), soit un bond artificiel de 0,05 points de CIF à 0,3729 contre 0,3226 en FA (et 0,3142 en FPU « au réel »)
- D'un calcul hybride de notre potentiel fiscal, avec certaines données issues du régime de FPU et d'autres issues du régime de FA.
- D'un déplafonnement opportun : le plafond de 10% de hausse de la DGF/hab d'une année sur l'autre ne s'applique pas l'année du changement de catégorie fiscale.

Il convient cependant de prendre quelques précautions, afin d'apprécier l'exercice et la tendance sur la durée. Légalement, la dotation d'intercommunalité devrait⁶ diminuer

⁶ Interrogés le 2 Août 2019, les services de la Préfecture n'étaient pas en mesure de confirmer l'application du mécanisme dit de garantie assurant à tout EPCI 95% de la dotation de l'année n-1. Ce mécanisme ne semble pas avoir été modifié par la LFI 2020.

progressivement de 5%/an, jusqu'à atteindre un « rythme de croisière » (avec CIF et potentiel fiscal réels) de 893 k€ en 2025⁷.

Le passage en FPU présente également l'avantage d'une méthode et d'une évaluation obligatoire des transferts de charges, à la différence du régime additionnel.

Le CIF étant le rapport du produit fiscal intercommunal sur le produit fiscal du bloc local (communes + CCICV), le changement de régime fiscal n'altère pas la nécessité d'aboutir à des transferts de charges équilibrés et de réfléchir à l'avenir à des compétences « intégratrices ».

Le CIF* des communautés de communes et d'agglomération est égal au rapport entre

$$\frac{\text{Produit fiscal EPCI} + \text{Compensations EPCI} + \text{TEOM / REOM} + \text{RA}^* - \text{Dépenses de transfert}}{\text{Produit fiscal EPCI} + \text{Compensations EPCI} + \text{TEOM / REOM} + \text{RA}^* + \text{Produit fiscal communes et syndicats} + \text{TEOM / REOM communes et syndicats compétents}}$$

Enfin, la CCICV a été « neutralisée » en 2019 au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) de 415 349 €. Elle est par ailleurs bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 507 157 €.

C. Rappels du BP 2019

Maquette et montants votés aux budgets primitifs

Tableau 1: maquette des budgets						
Budget principal				Fonctionnement	Investissement	
Code fonction M14	Code	Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés			
640	ARC EN CIE	ARC EN CIEL ROUMARE	actions sociales - multi accueil petite enfance de Roumare	256 000,00 €	16 000,00 €	
	ADM.GEN.	ADM.GENERALE	services administratifs des pôles + agents mis à disposition du Siaepa de la région de Montville			
20				7 754 000,00 €	100 500,00 €	
810 - 816	AMENAG.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	SCOT - urbanisme de planification et instruction droit des sols - aménagement numérique	1 060 000,00 €	200 000,00 €	
641	TOM POUCE	LE BERCEAU DE TOM POUCE MONTV	actions sociales - multi accueil petite enfance de Montville	220 000,00 €	16 000,00 €	
812	DECHETS	DECHETS ENVIRONNEMENT	collectes et traitements ex CCPNOR et ex CCPM + fourrière	6 250 000,00 €	70 000,00 €	
422	LUDISPORT	ACTIVITES LUDISPORT	Ludisport	84 500,00 €	2 000,00 €	
413	PISCINE	ACTIVITE PISCINE	piscine communautaire	851 000,00 €	141 000,00 €	
60	RAM	RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES	RAM Clères et Martainville	214 000,00 €	24 000,00 €	
822	VOIRIE	VOIRIE	Voirie selon nouvelle charte d'interet communautaire + aires de covoiturage	630 000,00 €	1 628 000,00 €	
33	CULTURE	CULTURE	ludiculture + écoles de musique	177 500,00 €	6 000,00 €	
824	G. VOYAGE	AMENAGEMENT ENTRETIEN GESTION	gens du voyage	4 000,00 €	1 000,00 €	
	DEVPT ECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	fonctionnement ZAE Moulin d'Ecalles 1 (hors opération de lotissement en BA) + ex ZAE communales transférées (Les Cambres + ZAE 1,2, 3 de l'ex Sidero)	538 000,00 €	1 276 000,00 €	
95 - 830	TOURISME	PROMOTION DU TOURISME	OT + chemin de rando	336 000,00 €	13 900,00 €	
831	GEMAPI	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et protection inondation	605 000,00 €	- €	
			Total	18 980 000,00 €	3 494 400,00 €	
Budgets annexes						
		Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés	Fonctionnement	Investissement	
		« ZAE du Polen 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE du Polen (Eslettes)	5 401 960,00 €	4 912 910,00 €	
		« PARC D'ACTIVITES DU MOULIN D'ECALLES 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE de Moulin d'Ecalles (La Rue St Pierre)	1 433 942,34 €	1 257 607,34 €	
		« ZAE PORTES DE L'OUEST »	développement économique; budget de lotissement de la ZAE n°5 (ex SIDERO, St Jean du Cardonnay)	474 907,00 €	281 840,00 €	
		« HOTEL D'ENTREPRISES Inter Caux VEXIN »	développement économique; budget de location de batiments	328 000,00 €	204 643,00 €	
		« CTOM »	déchets; budget de la régie de collecte	1 763 000,00 €	330 000,00 €	

⁷ Simulation par Calia Conseils

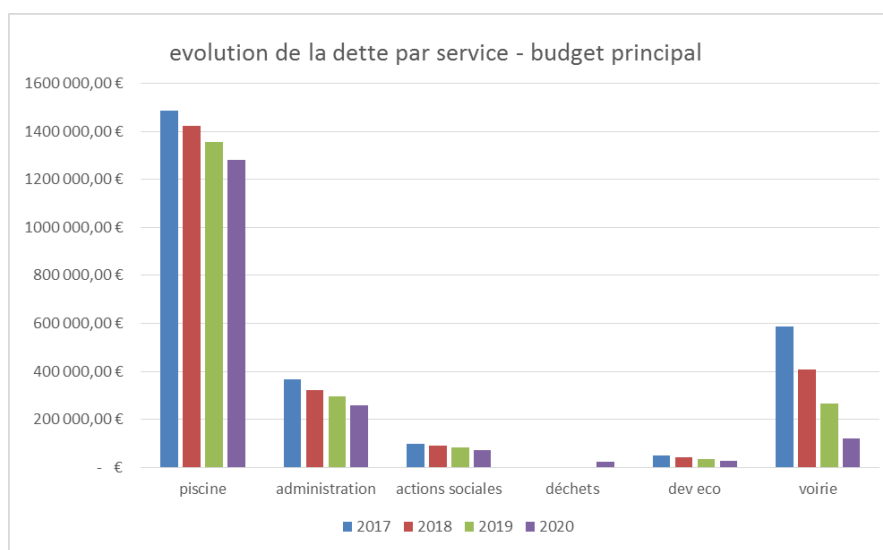
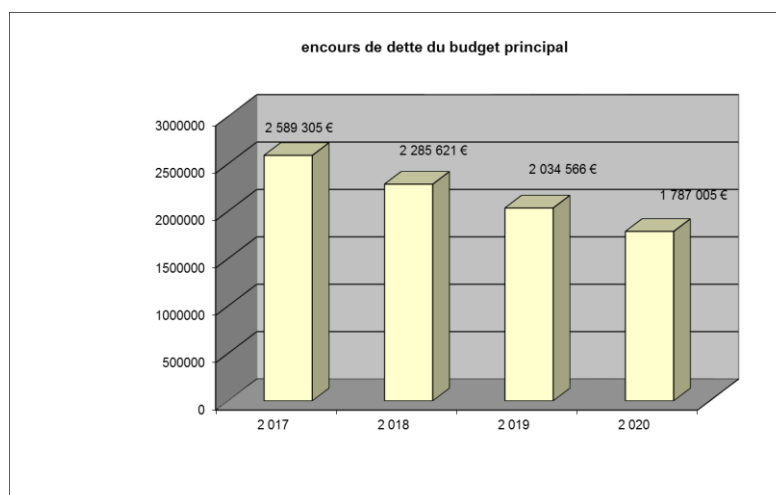
D. Principaux produits du CA 2019 provisoire

	Fiscalité ménages	Fiscalité entreprises	FPIC	TEOM	DGF dotation	DGF compensation	TS	IFER	FNGIR	GEMAPI
Produit prévisionnel	2 814 037 €	642 803 €	382 686 €	5 592 850 €	722 647 €	28 298 €	40 000 €	40 000 €	415 349 €	450 000 €
produit perçu	2 817 330 €	660 015 €	507 157 €	5 653 040 €	1 197 336 €	556 557 €	19 012 €	54 317 €	415 349 €	450 000 €
écart perçu / prévisionnel	3 293 €	17 212	124 471 €	60 190 €	474 489 €	528 259 €	- 20 988 €	14 317 €	€	€

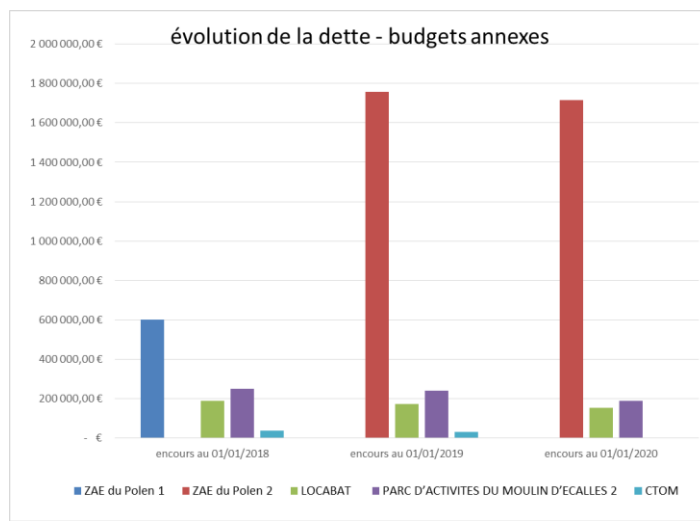
E. Etat de la dette

E.1. Budget principal

Concernant la dette, l'encours de la CCICV poursuit sa diminution sur la période. Au 01/01/2020, l'encours sur le budget principal est de 1 787 005 €.



E.2. Budgets annexes



Encours total des budgets annexes : 2 058 004 €

Encours global de la CCICV au 01/01/20 :	3 845 008 €
Dettes par habitant de la CCICV :	70 € / hab.
Dettes moyenne nationale de la catégorie :	145 € / hab.

F. Contexte financier et fiscal en 2020

Dans la continuité de celle 2019, la loi de finances 2020, très débattue entre les 2 chambres législatives, a abouti à un texte pléthorique, avec près de 160 articles pour le seul volet « collectivités ».

Aussi, nombre d'entre eux impactent le « bloc local » (intercommunalités et communes membres), d'où l'absence de synthèse intégrée à la présente note du DOB 2019 mais le choix d'adjoindre intégralement la note ad-hoc établie par SVP Conseil (cf. PJ n°1).

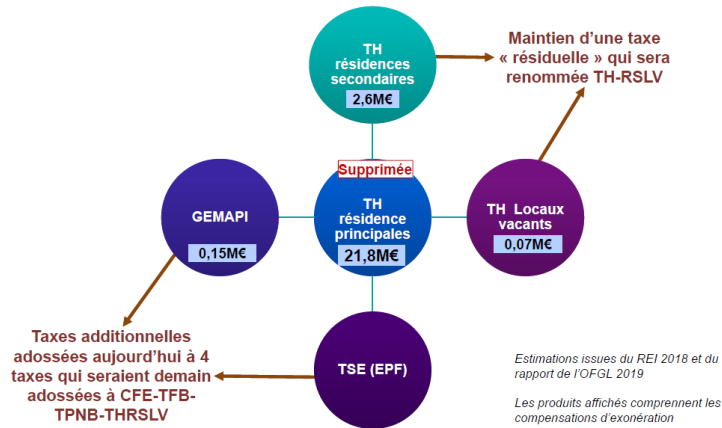
Les grandes lignes de la réforme fiscale s'articulent autour du scénario suivant :

- **une suppression totale de la taxe d'habitation** des résidences principales à l'horizon 2023 selon les exonérations suivantes : 30% en 2021 et 65% en 2022⁸;
- le maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants ;
- **un nouveau panier fiscal en 2021 pour les collectivités du « bloc local »** reposant sur l'affectation aux Communes en remplacement de leur produit de TH du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Départements (14,4 milliards d'euros), complété d'une dotation de l'Etat (de l'ordre d'un milliard d'euros) ; les EPCI à fiscalité propre et les Départements se voient redistribuer une fraction de TVA sans pouvoir de taux égale aux produits fiscaux supprimés ;

⁸ Cf. PJ n°2 : « réforme de la fiscalité : comprendre la logique du coefficient correcteur ». ADCF. Janvier 2020.

- les intercommunalités à fiscalité propre conserveront leur part de foncier bâti ;
- la création d'un dispositif de « nationalisation » du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Départements afin de garantir une compensation à l'euro près tout en évitant des mécanismes de reversement complexe type FNGIR ;

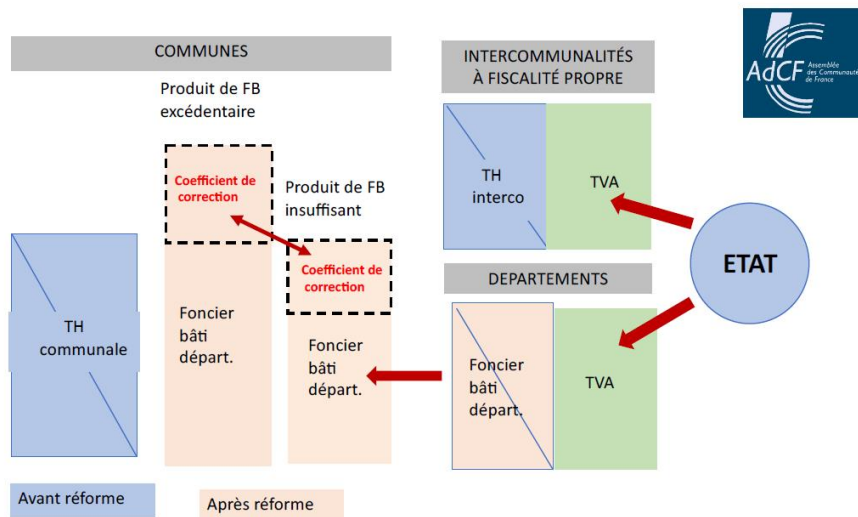
4- La réforme fiscale Quel périmètre de ressources est impacté ?



Source : KPMG, Journée loi de finances initiale 2020 – ADCF

Les élus de la commission des finances réunis le 23 janvier à Grigneuseville ont souhaité attirer l'attention de leurs pairs sur les sujets suivants, d'impacts directs ou indirects pour la CCICV et ses communes membres :

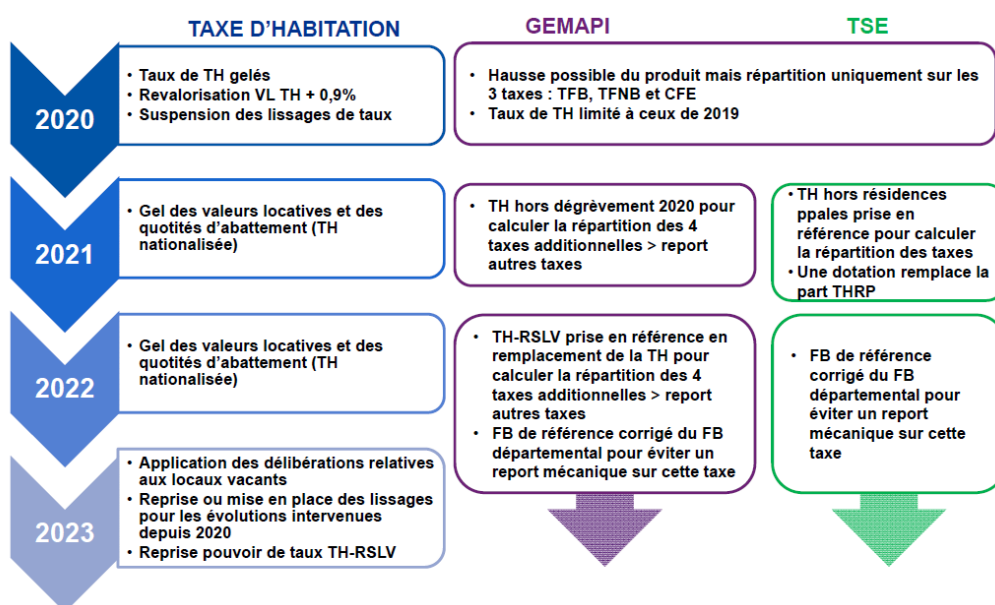
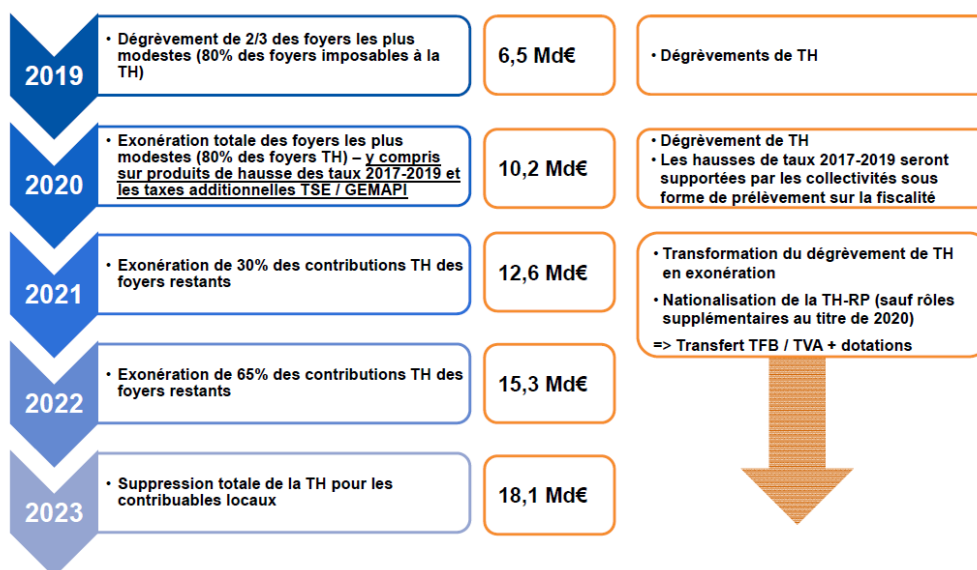
- La distinction entre commune sur compensée et commune sous compensée après la suppression de la TH (cf. simulation faite pour chaque commune par la DGFiP sur la situation 2018)



Source : ADCF

- La progressivité des effets sur les ressources du bloc communal compte tenu du calendrier de la réforme

Calendrier de mise en place de la réforme



Source : KPMG, Journée loi de finances initiale 2020 – ADCF

G. Débat d'orientation budgétaire par service

Cet exercice est décliné par compétence, afin de bien analyser :

- d'une part, les variations prévisibles, à la baisse comme à la hausse, des crédits nécessaires au financement des services actuels,
- d'autre part, les dépenses et les recettes prévisionnelles nouvelles.

Chaque compétence comportera le bilan de l'année 2019, les actions proposées en 2020 et les besoins de financement induits.

BUDGET PRINCIPAL - CA 2019 provisoire par service

Compte	Libellé	BP + RP	TOTAL REALISE	excédent/ déficit	Taux de réalisation
ADM.GEN.	ADM.GENERALE			3 677 960,87	
F	FONCTIONNEMENT	15 508 000,00	15 493 090,04	3 679 081,48	
D	DEPENSE	7 754 000,00	5 907 004,28		76%
R	RECETTE	7 754 000,00	9 586 085,76		124%
I	INVESTISSEMENT	223 000,00	200 578,15	-1 120,61	
D	DEPENSE	111 500,00	100 849,38		90%
R	RECETTE	111 500,00	99 728,77		89%
AMENAG.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE			169 936,82	
F	FONCTIONNEMENT	2 120 000,00	2 072 433,47	138 897,03	
D	DEPENSE	1 060 000,00	966 768,22		91%
R	RECETTE	1 060 000,00	1 105 665,25		104%
I	INVESTISSEMENT	400 000,00	347 954,79	31 039,79	
D	DEPENSE	200 000,00	158 457,50		79%
R	RECETTE	200 000,00	189 497,29		95%
ARC EN CIE	ARC EN CIEL ROUMARE			18 095,72	
F	FONCTIONNEMENT	519 200,00	485 959,74	22 842,36	
D	DEPENSE	259 600,00	231 558,69		89%
R	RECETTE	259 600,00	254 401,05		98%
I	INVESTISSEMENT	32 000,00	22 756,70	-4 746,64	
D	DEPENSE	16 000,00	13 751,67		86%
R	RECETTE	16 000,00	9 005,03		56%
CULTURE	CULTURE			17 387,38	
F	FONCTIONNEMENT	378 000,00	363 522,57	17 329,43	
D	DEPENSE	189 000,00	173 096,57		92%
R	RECETTE	189 000,00	190 426,00		101%
I	INVESTISSEMENT	12 000,00	57,95	57,95	
D	DEPENSE	6 000,00	0,00		0%
R	RECETTE	6 000,00	57,95		1%
DECHETS	DECHETS ENVIRONNEMENT			1 435 976,51	
F	FONCTIONNEMENT	13 485 000,00	11 951 743,41	1 421 285,63	
D	DEPENSE	6 742 500,00	5 265 228,89		78%
R	RECETTE	6 742 500,00	6 686 514,52		99%
I	INVESTISSEMENT	1 125 000,00	100 782,08	14 690,88	
D	DEPENSE	562 500,00	43 045,60		8%
R	RECETTE	562 500,00	57 736,48		10%
DEVPT ECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			52 640,05	
F	FONCTIONNEMENT	1 076 000,00	674 724,22	82 401,72	
D	DEPENSE	538 000,00	296 161,25		55%
R	RECETTE	538 000,00	378 562,97		70%
I	INVESTISSEMENT	2 552 000,00	2 273 823,95	-29 761,67	

D	DEPENSE	1 276 000,00	1 151 792,81		90%
R	RECETTE	1 276 000,00	1 122 031,14		88%
G. VOYAGE	AMENAGEMENT ENTRETIEN GESTION			4 000,00	
F	FONCTIONNEMENT	8 000,00	4 000,00	4 000,00	
D	DEPENSE	4 000,00	0,00		0%
R	RECETTE	4 000,00	4 000,00		100%
I	INVESTISSEMENT	2 000,00		0,00	
D	DEPENSE	1 000,00	0,00		0%
R	RECETTE	1 000,00	0,00		0%
GEMAPI	GEMAPI			79 058,06	
F	FONCTIONNEMENT	1 210 000,00	1 133 771,94	79 058,06	
D	DEPENSE	605 000,00	527 356,94		87%
R	RECETTE	605 000,00	606 415,00		100%
I	INVESTISSEMENT			0,00	
D	DEPENSE	0,00	0,00		
R	RECETTE	0,00	0,00		
LUDISPORT	ACTIVITES LUDISPORT			6 202,85	
F	FONCTIONNEMENT	169 000,00	167 506,08	6 901,92	
D	DEPENSE	84 500,00	80 302,08		95%
R	RECETTE	84 500,00	87 204,00		103%
I	INVESTISSEMENT	4 000,00	2 300,93	-699,07	
D	DEPENSE	2 000,00	1 500,00		75%
R	RECETTE	2 000,00	800,93		40%
PISCINE	ACTIVITE PISCINE			37 390,55	
F	FONCTIONNEMENT	1 739 400,00	1 610 621,25	106 799,89	
D	DEPENSE	869 700,00	751 910,68		86%
R	RECETTE	869 700,00	858 710,57		99%
I	INVESTISSEMENT	282 000,00	200 038,66	-69 409,34	
D	DEPENSE	141 000,00	134 724,00		95%
R	RECETTE	141 000,00	65 314,66		46%
RAM	RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES			34 145,52	
F	FONCTIONNEMENT	434 000,00	354 085,78	30 220,34	
D	DEPENSE	217 000,00	161 932,72		75%
R	RECETTE	217 000,00	192 153,06		89%
I	INVESTISSEMENT	48 000,00	16 033,02	3 925,18	
D	DEPENSE	24 000,00	6 053,92		25%
R	RECETTE	24 000,00	9 979,10		42%
TOM POUCE	LE BERCEAU DE TOM POUCE MONTV			32 177,32	
F	FONCTIONNEMENT	447 200,00	417 235,66	43 964,88	
D	DEPENSE	223 600,00	186 635,39		83%
R	RECETTE	223 600,00	230 600,27		103%
I	INVESTISSEMENT	32 000,00	17 954,78	-11 787,56	
D	DEPENSE	16 000,00	14 871,17		93%
R	RECETTE	16 000,00	3 083,61		19%

TOURISME	PROMOTION DU TOURISME			83 484,55	
F	FONCTIONNEMENT	672 000,00	557 290,58	73 365,06	
D	DEPENSE	336 000,00	241 962,76		72%
R	RECETTE	336 000,00	315 327,82		94%
I	INVESTISSEMENT	27 800,00	15 705,49	10 119,49	
D	DEPENSE	13 900,00	2 793,00		20%
R	RECETTE	13 900,00	12 912,49		93%
VOIRIE	VOIRIE			-13 234,87	
F	FONCTIONNEMENT	1 274 000,00	1 241 070,93	142 248,23	
D	DEPENSE	637 000,00	549 411,35		86%
R	RECETTE	637 000,00	691 659,58		109%
I	INVESTISSEMENT	3 256 000,00	2 393 850,94	-155 483,10	
D	DEPENSE	1 628 000,00	1 274 667,02		78%
R	RECETTE	1 628 000,00	1 119 183,92		69%

BUDGETS ANNEXES CA 2019 provisoire par service

				Excédent/ Déficit	taux de réalisation
POLEN 2		Budget (prévision)	Réalisation	- 60 598,18 €	
F	FONCTIONNEMENT			- 14 325,36 €	
D	DEPENSE	5 401 960,00 €	3 907 238,99 €		72,33%
R	RECETTE	5 401 960,00 €	3 892 913,63 €		72,06%
I	INVESTISSEMENT			- 46 272,82 €	
D	DEPENSE	4 912 910,00 €	3 931 614,42 €		80,03%
R	RECETTE	4 912 910,00 €	3 885 341,60 €		79,08%
EXPA ME 2		Budget (prévision)	Réalisation	129 879,55 €	
F	FONCTIONNEMENT			945 827,04 €	
D	DEPENSE	1 433 942,34 €	333 397,26 €		23,25%
R	RECETTE	1 433 942,34 €	1 279 224,30 €		89,21%
I	INVESTISSEMENT			- 815 947,49 €	
D	DEPENSE	1 257 607,34 €	1 122 706,92 €		89,27%
R	RECETTE	1 257 607,34 €	306 759,43 €		24,39%
Hôtel entreprises		Budget (prévision)	Réalisation	- 152 391,90 €	
F	FONCTIONNEMENT			- 159 525,31 €	
D	DEPENSE	328 000,00 €	281 084,70 €		85,70%
R	RECETTE	328 000,00 €	121 559,39 €		37,06%
I	INVESTISSEMENT			7 133,41 €	
D	DEPENSE	204 643,00 €	31 185,02 €		15,24%
R	RECETTE	204 643,00 €	38 318,43 €		18,72%

PORTES DE L'OUEST		Budget (prévision)	Réalisation	189 314,90 €	
F	FONCTIONNEMENT			216 476,98 €	
D	DEPENSE	474 907,00 €	257 682,86 €		54,26%
R	RECETTE	474 907,00 €	474 159,84 €		99,84%
I	INVESTISSEMENT			- 27 162,08 €	
D	DEPENSE	281 840,00 €	281 034,68 €		99,71%
R	RECETTE	281 840,00 €	253 872,60 €		90,08%
CTOM		Budget (prévision)	Réalisation	- 20 209,33 €	
F	FONCTIONNEMENT			- 152 822,93 €	
D	DEPENSE	1 763 000,00 €	1 345 879,84 €		76,34%
R	RECETTE	1 763 000,00 €	1 193 056,91 €		67,67%
I	INVESTISSEMENT			132 613,60 €	
D	DEPENSE	330 000,00 €	12 171,03 €		3,69%
R	RECETTE	330 000,00 €	144 784,63 €		43,87%

Propositions 2020

Nouvelle maquette budgétaire

Budget Principal (BP) :

- Rattachement des recettes du nouveau panier fiscal et des attributions de compensation au service « Administration Générale »
- Création d'un nouveau service pour le nouvel EAJE « P'tit Grain d' Ry »
- Intégration de la nouvelle structure de Buchy au service RAM
- Rattachement des anciennes dépenses imputées au BA CTOM (Cf. ci-dessous)

Budgets Annexes (BA) :

- Suppression du budget annexe CTOM
- BA ZAE Portes de l'Ouest exceptionnellement présenté en suréquilibre pour son dernier exercice

Tableau 1: maquette des budgets			
Budget principal			
Code fonction M14	Code	Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés
640	ARC EN CIE	ARC EN CIEL ROUMARE	actions sociales - multi accueil petite enfance de Roumare
	ADM.GEN.	ADM.GENERALE	services administratifs des pôles + agents mis à disposition du Siaepa de la région de Montville
20			
810 - 816	AMENAG.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	SCOT - urbanisme de planification et instruction droit des sols - aménagement numérique
641	TOM POUCE	LE BERCEAU DE TOM POUCE MONTV	actions sociales - multi accueil petite enfance de Montville
	PTI GRAIN RY	LE PTI GRAIN DE RY	actions sociales - multi accueil petite enfance de Ry
812	DECHETS	DECHETS ENVIRONNEMENT	collectes et traitements des déchets + fourrière animale
422	LUDISPORT	ACTIVITES LUDISPORT	Ludisport
413	PISCINE	ACTIVITE PISCINE	piscine communautaire
60	RAM	RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES	RAM Clères, Martainville, et Buchy
822	VOIRIE	VOIRIE	Voirie selon nouvelle charte d'intérêt communautaire + aires de coovotage
33	CULTURE	CULTURE	ludiculture + écoles de musique
824	G. VOYAGE	AMENAGEMENT ENTRETIEN GESTION	gens du voyage
	DEVPT ECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	fonctionnement ZAE Moulin d'Ecalles 1 & ZAE Polen 1 + ex ZAE communales transférées (Les Cambres + ZAE 1,2, 3 de l'ex Sidero)
90			
95 - 830	TOURISME	PROMOTION DU TOURISME	OT + chemin de rando
831	GEMAPI	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et protection inondation
			Total
Budgets annexes			
		Libelle	compétences et/ou équipements communautaires rattachés
		« ZAE du Polen 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE du Polen (Eslettes)
		« PARC D'ACTIVITES DU MOULIN D'ECALLES 2 »	développement économique; budget de lotissement de l'extension de la ZAE de Moulin d'Ecalles (La Rue St Pierre)
		« ZAE PORTES DE L'OUEST »	développement économique; budget de lotissement de la ZAE n°5 (ex SIDERO, St Jean du Cardonnay)
		« HOTEL D'ENTREPRISES Inter Caux VEXIN »	développement économique; budget de location de batiments

Concernant la conception budgétaire, l'arrêté interministériel du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique a validé la candidature de la Communauté de Communes à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour la seconde vague (2021-2022).

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes (un seul support)
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En juxtaposant les données comptables et les données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Concernant la CCICV, l'expérimentation nécessite 2 prérequis :

- Le passage à l'instruction M57 au 01/01/2021 (hors SPIC)
- La dématérialisation des documents budgétaires

La DRFIP et la Préfecture convieront au cours de l'année élus et agents communautaires à des temps d'information et de formation préparant au passage de la M14 à la M57.

Propositions de nouvelles inscriptions budgétaires ou de majorations d'inscriptions existantes au BP 2019

Ces propositions, non exhaustives à ce stade de la préparation budgétaire, sont issues :

- Du recollement avec des décisions déjà actées par délibération des élus communautaires
- De suggestions formulées par les élus communautaires ou par les services communautaires dans le cadre de la préparation du BP 2020
- De prise en compte d'obligations légales ou réglementaires s'imposant à la Communauté de Communes

Conformément aux attendus d'un Débat d'Orientation Budgétaire, seules les suggestions les plus substantielles (charge d'investissement ou de fonctionnement > 20 000 € TTC) figurent ci-après :

ADMINISTRATION

- Renouvellement du parc informatique et acquisition de double-écrans avec la dématérialisation principalement dans les domaines de l'urbanisme et de la comptabilité : 30 000 € TTC
- Achat de 2 véhicules électriques à l'étude

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Contribution à SM Numérique pour le déploiement du très haut débit : 300 000 € / an depuis 2018 (contre 135 000 € en 2017)
- Animation maintenue sur l'ingénierie Leader
- Urbanisme – Planification - Poursuite des études en stock : PLU et cartes communales, poursuite du PLU I de secteur. (crédits RAR 2019 + 70 000 €)
- Urbanisme – Planification – Bilan du SCOT : 15 000 à 20 000 € selon partie de bilan confiée à l'AURBSE
- Urbanisme – Instruction – Mise en œuvre de la dématérialisation des procédures en collaboration avec les communes membres (64 000 € sur 2 exercices pour acquisition et installation de logiciel et de matériel + adaptation des serveurs)
- Urbanisme – contentieux et frais d'actes : 15 000 à 20 000 €
- PCAET : 50 000 €.

Actions sociales

- 1^{er} budget du nouvel EAJE d'intérêt communautaire « P'tit Grain d'Ry »
- 2^{eme} semestre 2020 : marché unique de fourniture des repas sur les 3 EAJE
- Création du 3^{eme} RAM intercommunal rayonnant sur le pôle de Buchy (animation, local, véhicule)

Protection de l'environnement - Déchets

- vidéosurveillance généralisée aux 3 déchetteries communautaires: 45 000 € TTC
- extension du marché de collecte des déchets verts en porte à porte à 2 nouvelles communes (sous réserve des estimations, rappel : marché de base = 440 000 € TTC)
- réduction des dépenses de fournitures de sacs à déchets recyclables : 20 000 € TTC

- dotation de bacs roulants pour les déchets recyclables : 900 000 € TTC
- Diminution des recettes sur matériaux récupérés et recyclés

Action Economique

BP :

- Prise en compte des dispositions en dépenses et en recettes des protocoles de transferts intervenus sur la ZAE des Cambres et les ZAE 3 & 5 des Portes de l'Ouest (ex-Sidero)
- Investissement sur les ZAE précitées
 - Eclairage public : 40 000 €
 - Voirie : 82 000 €
- Soutien à 3 candidats au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises : 60 000 €

BA ZAE Polen 2 :

- Fin 1ere tranche de travaux
- Poursuite de la commercialisation (1 promesse de vente)
- Suspension 2eme tranche de travaux

BA ZAE Moulin d'Ecalles 2 :

- Poursuite commercialisation 2eme tranche de travaux (3 parcelles à vendre)

Activités sportives et culturelles

- Piscine communautaire : reprise de charpente et amélioration isolation (30 000 € TTC) et remplacement des installations électriques (20 000 €)
- « natation scolaire CP/CE1 »:
 - transports vers les piscines : 100 000 € TTC contre 74 000 € en 2019
 - participation aux piscines extérieures : 21 500 €
- Harmonisation de la compétence « école de musique » : 145 000 € TTC au bénéfice de 4 écoles conventionnées contre 128 000 € TTC en 2019
- Montée en régime du Ludiculture : 38 000 € TTC
- Ludisport : 92 500 € TTC contre 84 500 € TTC en 2019

Tourisme

- Subvention de fonctionnement à l'OT intercommunal (190 000 € en 2019)
- Entretien des chemins de randonnée : 67 000 € TTC en fonctionnement + 11 000 € TTC en investissement (signalétique de sécurité)

Voirie - transport

- Programmes de travaux 2020 : en dépense, enveloppe projetée sur le niveau inscrit en 2019 (900 000 € TTC en réfection, 500 000 € TTC en entretien); en recette, nécessité de réduire la période de travaux pour une réception définitive permettant l'appel des fonds de concours communaux sur l'exercice.
- Aires de covoiturage (maitrise d'ouvrage départementale avec participation de la CCICV à hauteur de 120 000 € TTC pour l'aire de Martainville)

GEMAPI

- Aide au fonctionnement des Syndicats de Bassins Versants : 612 000 € TTC, soit 462 000 € de produits attendus par la taxe dédiée GEMAPI et 150 000 € de fiscalité communautaire.
- Ajustement des ex « territoires orphelins »

Communication

- Bulletin communautaire
- Mise en place d'un Intranet par un prestataire

Besoin global de 43 000 € TTC (dont 20 000 € en RAR)

RESSOURCES HUMAINES (sous réserve adoption délibération)

Projet TABLEAU DES EFFECTIFS AU 4 Février 2020

Services	Grades	Nombre	Quotité (ETP)	Fonction
Administration	Ingénieur en chef	1	0,9	DGS et responsable du pôle de Montville
	Attaché Principal	1	1	Chargé de mission juridique
	Attaché	1	1	Responsable Pôle de Buchy
	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	Responsable finances et budgets Comptabilité budgets annexes
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	Accueil secrétariat Ludisports
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	Responsable RH
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	0,86	Assistante Comptabilité, RH,
	Adjoint Administratif principal 2ème classe 22,5/35è	1	0,64	Secrétaire de Direction
	Technicien (2 /35ème)	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEU/ANC"
	Technicien (2 /35ème)	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEP"
	Adjoint technique	2	0,68	Entretien des locaux Buchy et Martainville
Déchets	Technicien	1	0,7	Chargé de mission développement durable
	Adjoint Technique	4	4	Agents déchetterie Montville/ Bosc le Hard/Buchy
	Adjoint Technique	1	1	Agent déchetterie Buchy
	Adjoint Technique principal 2ème classe	1	1	Agent déchetterie Buchy
Piscine	Educateur des APS principal de 1ere classe	2	2	Enseignant
	Educateur APS principal de 2ème classe	1	1	1 chef de bassin
	Educateur APS	1	1	Enseignant
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	1	Régisseur – Agent de propreté
	Adjoint Technique	1	1	Agent de propreté
	Adjoint Technique	1	1	Agent Technique
Actions sociales	Educateur Jeunes Enfants 1ère classe	1	1	Animateur RAM Clères
	Assistant Socio-éducatif 1ère classe	1	1	Animateur RAM Pyramides Martainville
	Educateur Jeunes Enfants 2ème classe	1	1	Animateur BUCHY
	Educateur Jeunes Enfants 1ère classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Educateur de Jeunes enfants	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Agent social	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Agent social principal 2ème classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Agent social	2	2	Multi accueil Arc en ciel
	Educateur jeunes enfants 2ème classe	1	1	P'tit Grain d'Ry
	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	1	1	P'tit Grain d'Ry
Agent social	3	3	P'tit Grain d'Ry	

Urbanisme / Aménagement espace	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle de Montville
	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle Buchy
	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative
	Ingénieur Principal	1	1	Responsable Pôle Martainville et chargé de mission SCOT/GDV
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative urbanisme/voirie
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	1	1	Assistante administrative/communication/Ludisport
	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	1	0,51	Assistante administrative programme LEADER
	Attaché	1	1	Chef de projet urbanisme planification
Technicien	1	1	Chargé(e) d'étude planification	
Développement Economique	Ingénieur	1	1	Chargée de mission Développement Eco
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0,2	Assistante comptable
Voirie	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Responsable service voirie
	Technicien	-/	0,3	Adjoint au responsable service voirie
Total		60	54,89	

Les évolutions d'effectif en 2019

Service d'affectation	Départs			Arrivées	
	Grade	Motif	Date	Grade	Date
Déchets	Technicien Territorial	Fin de la Régie	01/07/19		
Déchets	Adjoint technique ppal (2)	Fin de la Régie	01/07/19		
Déchets	Adjoint technique (2)	Fin de la Régie	01/07/19		
Administration	Agent d'entretien	Passage à temps plein sur poste agent social	01/09/19		
Actions sociales				Agent social	01/09/19
Actions sociales				EJE	01/09/19
Aménagement espace				Adjoint adm ppal 2eme cl.	04/03/19
Piscine	ETAPS 2eme classe	Retraite	31/12/19		

Dépenses du personnels 2019

C/012 CA 2018 définitif	C/012 CA 2019 provisoire	Variation
2 532 709,67	2 603 404,43	+ 2,79 %

Evolutions de postes sollicitées en 2020

Besoins identifiés					
Service	Grade	Motifs	Date prévisionnelle de recrutement	Estimation coût annuel	Estimation BP 2020 Prorata temporis
Actions sociales	5 agents contractuels	Passage en régie EAJE P'tit Grain d'Ry	01/01/2020	163 000	163 000
Piscine	ETAPS	Compensation départ en retraite	01/03/20	30 000	25 000
Piscine	ETAPS	Compensation départ en retraite	4eme trim 2020	30 000	7 500
Urbanisme	Adjoint adm ppal 1ere cl	Compensation départ en retraite	4eme trim. 2020	27 000	6 750
Aménagement de l'espace	Adjoint adm ppal 2eme cl	Compensation départ en retraite	Mai 2020	30 000	20 000
Administration	Rédacteur	Compensation départ en retraite	Avril 2020	30 000	22 500
RAM	Educateur Jeunes Enfants	Création d'un RAM à Buchy	Avril 2020	44 000	33 000
total				354 000	277 750

Les évolutions réglementaires en 2020

Le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 a modifié, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B. Ainsi, et suite à la mise en place du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), plusieurs grilles indiciaires ont été revalorisées au 1^{er} Janvier 2020.



L'ensemble de ces besoins de financement sur l'ensemble des services seront à « couvrir » par les principales recettes de la Communauté de Communes, à savoir :

- La Dotation Globale de Fonctionnement,
- Les contributions directes (fiscalité professionnelle unique diminuée des attributions de compensation définitives⁹),
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (part principale et part annexe)
- La Redevance Spéciale des Ordures Ménagères
- La Taxe de Séjour
- Le FPIC

⁹ Les AC prévisionnelles 2020 ont été votées lors du conseil communautaire du 9 décembre 2019

Le FNGIR serait neutralisé en 2020 à hauteur de 415 349 €.

Recettes potentielles – Hypothèses de travail

Il est proposé ici, d'une part, de faire le point des recettes attendues en 2020 et, d'autre part, d'élaborer des hypothèses de budget. Au stade du DOB, l'attention des élus est attirée sur le fait que certaines inconnues seront à vérifier d'ici le vote du budget et d'autres ne seront pas levées avant ce même vote :

- Le coefficient de revalorisation des bases pour 2020 (+ 0,9 % pour les bases TH et + 1,2% pour les bases foncières)
- Le compte administratif 2019 et la valeur des excédents sont en cours de validation
- Plusieurs titres et mandats restent en cours de traitement auprès du Trésor Public
- Les simulations de ressources comportent des inconnues (nouveau calcul de DGF, compensation du dégrèvement de TH, évolution de la convergence des taux et des règles de liaison des taux, éligibilité au FPIC, subventions,) évoquées en introduction

1) La TEOM

A ce stade, il n'est pas possible de produire de simulation arithmétique, mais le mécanisme de zonage par niveau de service sera reconduit en 2020. Des projections seront établies d'ici le vote du BP 2020, selon les hypothèses suivantes.

Part principale :

- Intégration des effets de base
- Généralisation de l'élargissement des consignes de tri
- Distribution généralisée de bacs dédiés aux déchets recyclables, avec sa prévision de financement suivante

	Dépenses	Recettes
Marché SULO	900 000 € TTC	
RAR 2019 service déchets		400 000 €
Affectation excédent TEOM 2019		60 000 €
Affectation fraction produit TEOM 2020		290 000 €
FC TVA		150 000 €

- Diminution des concours par les filières REP,

Part secondaire (pour les contribuables bénéficiant de la collecte en porte à porte des déchets verts) :

- Intégration des effets de base
- Extension du marché de collecte et incidence sur les frais d'élimination

2) Les taxes

Concernant les taxes ménages et la fiscalité d'entreprise, les prévisions n'interviendront qu'avec le BP 2020. Des projections seront établies d'ici le vote du BP selon les hypothèses suivantes :

- Intégration des effets de base (coefficient de révision + progression liée à la construction)
- Prise en compte de la fiscalité professionnelle unique et des AC prévisionnelles 2020

- Niveau de produit fiscal nécessaire et attendu pour atteindre l'équilibre budgétaire en fonction des priorités et arbitrages exprimés par les élus

3) La Dotation Globale Forfaitaire

La CC ICV a perçu en 2019 une recette inédite de 1 753 893 € en fonction des paramètres exceptionnels exposés précédemment. La LFI 2020 prévoyant l'écrêtement de la dotation de compensation des EPCI afin de disposer de ressources permettant une nouvelle progression de la péréquation de la DGF en faveur des Départements et du bloc communal, l'hypothèse de produit proposée pour 2020 serait de 1 600 000 €, étant rappelé que la notification n'interviendra qu'après le vote du budget.

En fiscalité professionnelle unique comme en fiscalité additionnelle, il est rappelé que le calcul de la DGF reste corrélé au coefficient d'intégration fiscale (CIF), c'est-à-dire le rapport entre le produit de la fiscalité de la Communauté de Communes et l'addition des produits fiscaux des communes membres.

Plus la fiscalité des communes est élevée par rapport à celle de la Communauté, plus le CIF est minoré et le calcul de la DGF réduit. A l'inverse, plus la fiscalité de la Communauté (dont le produit de TEOM) est élevée, plus le CIF est majoré, ce qui se traduit normalement par une augmentation de la DGF.

4) Le FPIC

Il est rappelé ci-dessous les montants perçus par le « bloc local » en 2019. Plusieurs hypothèses sont envisageables pour 2020, mais certains paramètres échappent à la décision locale.

	EPCI	Communes	bloc local
2019	507 157 €	852 844 €	1 360 001 €
2020 droit commun avec sortie du dispositif mais garantie de 50% de n-1	224 400 €	448 800 €	680 001 €
2020 droit commun sans sortie de dispositif	507 157 €	852 844 €	1 360 001 €

Après débat, la Commission des finances a retenu le scénario de 507 150 € de produit FPIC pour la CCICV en 2020. En effet, le classement de la CC-ICV en 2019 (655^{ème} / 747 EPCI éligibles après passage en FPU) présente une marge de sécurité avant la sortie du dispositif.

5) La GEMAPI

Des investissements en progression sont attendus en début du prochain mandat de la part des syndicats de bassin versants et autre EBTP (ex. : PPRI, PAPI,...). Aussi, notre contribution

progresserait et nécessiterait de rehausser de +2% les recettes attendues de la taxe GEMAPI, soit 462 000 € contre 450 000 € en 2019.

Cependant, la disparition de la TH emporte des effets collatéraux sur la taxe GEMAPI. En synthèse, la réforme fiscale a pour effet de réduire la part TH de la base de calcul de la GEMAPI, avec report sur les autres leviers et donc concentration de la pression fiscale sur les propriétaires fonciers (particuliers et entreprises).

La Commission des finances a donc souhaité disposer de simulations par la DRFIP au stade du budget 2020 pour apprécier une telle réévaluation du produit GEMAPI 2020.

6) La Taxe de Séjour

L'instauration de la taxe de séjour au profit de la Communauté de Communes a généré un produit de 19 012 € en 2019, inférieur aux prévisions (40 000 €) et bien insuffisant pour assurer le bon fonctionnement de l'office de tourisme (190 000 € de subvention de fonctionnement en 2019).

Reste aux élus à déterminer le niveau de concours souhaité pour 2020 en faveur de l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin, étant rappelé que la Communauté de Communes continuera à percevoir la taxe de séjour.

Monsieur le Président remercie Monsieur LEFEBVRE pour sa présentation claire et précise, puis invite l'assemblée à s'exprimer sur ce DOB.

Premier à prendre la parole Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement, souhaite réagir sur le zonage de TEOM par niveau de service qui sera reconduit à l'identique en 2020. D'après lui, il serait nécessaire de réajuster les zones afin de prendre en compte :

- les communes qui bénéficient d'une collecte hebdomadaire des OM et DMR en porte à porte de celles qui disposent de deux collectes par semaine
- les nouvelles communes qui pourraient bénéficier d'un ramassage des déchets verts en porte à porte

Monsieur Lefebvre considère que les situations actuelles concordent avec les niveaux de services.

Monsieur Patrick LELOUARD, conseiller communautaire, souhaiterait que l'augmentation du produit de la taxe GEMAPI soit compensée par une attribution supérieure de DGF, très avantageuse cette année, et non pas par la concentration de la pression fiscale sur les propriétaires fonciers qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Monsieur Patrick LELOUARD partage aussi les inquiétudes exprimées sur la fiscalisation des syndicats qui en certains cas se reporteraient sur les contributions autres que la TH.

Monsieur Alain LEFEBVRE remercie les élus de la Commission Finances et les services communautaires pour les données traitées et le travail fourni en vue de l'élaboration de ce DOB.

Les questions relatives au DOB 2020 étant épuisées, Monsieur le Président clôt ce point, le débat d'orientation est réputé avoir eu lieu.

3. Finances – Expérimentation du compte financier unique à partir de 2021 – Autorisation

Rapport

Rapporteur	M. Lefebvre
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	63
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain LEFEBVRE, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, par arrêté interministériel du 13 décembre 2019, a été retenue pour expérimenter le Compte financier unique.

Par courrier en date du 10 janvier dernier, une délibération est requise pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention ad-hoc (cf. pièce jointe n° 3).

Monsieur Patrick LELOUARD, conseiller communautaire, s'inquiète de cette évolution qui d'après lui laisse esquisser la fin des trésoreries locales.

Monsieur SERET, trésorier communautaire, indique qu'il y aura toujours besoin d'échanges d'informations et de données entre les Trésoriers et les collectivités locales. A son avis ce document unique permettra aux élus d'avoir une connaissance complète et plus fine des données.

Monsieur Pascal SAGOT, conseiller communautaire, estime pour sa part qu'il faudrait attendre le renouvellement du Conseil communautaire pour entrer dans ce processus.

Monsieur LEFEBVRE rappelle que la Communauté de communes a fait acte de candidature pour entrer dans cette expérimentation et qu'il semble délicat de se dédire maintenant. Cette phase expérimentale doit durer 2 années pour aboutir in fine au CFU applicable à toutes les collectivités en 2023. C'est plutôt un acte d'anticipation qui pourrait servir aux communes qui souhaiteraient s'appuyer sur l'expérience des agents comptables d'ICV.

Délibération

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, autorise à l'unanimité son Président à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique avec Monsieur le Préfet et Madame la Directrice Régionale des finances publiques.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

4. Loi « Engagement et Proximité » - Information

Monsieur Georges MOLMY rejoint l'assemblée.

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	Sans objet

Monsieur le Président informe l'assemblée que la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 introduit plusieurs évolutions dans le fonctionnement des instances intercommunales. La plupart est d'application immédiate, sans attendre les élections municipales et intercommunales de mars 2020.

Ces nouvelles dispositions portent notamment sur :

- le fonctionnement du conseil communautaire ;
- la gouvernance intercommunale plus généralement ;
- les mandats intercommunaux.

Une note juridique établie par l'ADCF a été jointe (cf. PJ n°4) au présent rapport, afin que les élus appréhendent mieux les enjeux.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à s'exprimer sur la transposition et les effets de cette loi à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

5. Sport-Culture – Piscine Communautaire André Martin – Programme des manifestations 2020 – Autorisation

Rapport

Rapporteur	M. POISSANT
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	71

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian POISSANT, Vice-Président en charge du sport et de la culture, qui présente les manifestations suivantes :

a. 7^{ème} Aquathlon Ludovic BIROT

Il est rappelé que depuis 2014, les agents de la piscine sous la houlette de la commission « sport-culture » organisent un Aquathlon, épreuve combinant natation à la piscine communautaire et course à pied autour du plan d'eau de l'espace loisirs de Montville.

La 6^{ème} édition qui s'est déroulée le 22 juin 2019, a rassemblé 64 aquathlètes¹⁰ répartis ainsi :

- 44 enfants : 15 poussins / 10 pupilles filles / 14 pupilles garçons / 6 benjamines / 16 benjamins / 10 minimes / 3 cadets,
- 20 adultes : 14 Dames et 8 Messieurs

Les écoles du territoire communautaire ont été sollicitées pour participer. Un prix spécial leur était dédié. Aucune école malheureusement présente.

La Nouvelle organisation de l'Aquathlon fut très appréciée par les Aquathlètes et spectateurs : utilisation de la salle de sport Roger Lebarbier pour stands, inscriptions et remise récompenses et arrivée devant la piscine. Le circuit pédestre autour du plan d'eau toujours utilisé, élément apprécié des compétiteurs.

Les agents de la piscine souhaitent organiser de nouveau cette manifestation sportive.

Les membres de la commission réunis le 21 novembre 2019 émettent un avis favorable pour l'organisation de la 7^{ème} édition de l'Aquathlon Ludovic BIROT qui pourrait se dérouler, en cohérence avec le planning d'utilisation des équipements municipaux, le samedi 6 juin 2020.

b. Soirée thématique

De même, des manifestations thématiques sont organisées depuis 2011 dans le but de promouvoir la piscine communautaire et de montrer la diversité des actions pouvant être proposées dans ce type d'établissement.

Ainsi, soirées zen, journées détente et bien être, baptêmes de plongée subaquatique, soirées aqua zumba ont rencontré à chaque édition un succès avéré.

La soirée aqua zumba organisée le 15 novembre 2019 a rassemblé 61 personnes (732 € recettes pour 300,00 € dépenses) réparties sur 2 séances :

- 18h00-19h00 : 30 personnes
- 19h00-20h00 : 31 personnes

Les agents de la piscine souhaitent organiser pour 2020 une nouvelle soirée aqua zumba qui pourrait avoir lieu entre octobre et décembre. 2 séances seraient proposées aux horaires suivants :

- 18h-19h
- 19h-20h

¹⁰ Effectif en diminution par rapport à 2018 notamment chez les séniors en raison du Triathlon de Deauville à la même date

Les éléments à notre disposition permettent de chiffrer le budget prévisionnel de cette opération de la manière suivante :

Dépenses :

- Prestataire aqua zumba (auto entrepreneur ou associations) : 100,00 €
 - Fruits boissons offerts aux participants : 70,00 €
 - Sacem : 55,00 €
 - Divers (décorations...) : 30,00 €
 - Heures supplémentaires équipe en place et/ou effectifs vacataires en renfort : 100,00 €
- Total : 355,00 €

Recettes :

- Effectif prévisionnel 70 participants x 12,00 € : 840,00 €

Les membres de la commission réunis le 21 novembre 2019 émettent un avis favorable pour l'organisation d'une soirée Aqua Zumba en 2020.

Délibération

Vu la présentation de ces deux projets de manifestations pour 2020,

Vu l'avis favorable de la commission sport-culture réunie le 21 novembre 2019,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

A. Concernant l'Aquathlon Ludovic Birot

Autorise :

- La tenue du septième Aquathlon « Ludovic BIROT », le samedi 6 juin 2020, à la piscine communautaire André Martin, autour du plan d'eau et sur les terrains municipaux adjacents,
- L'adhésion à la Fédération Française de Triathlon,
- Son Président à engager les démarches nécessaires à l'organisation de cette manifestation,
- Son Président à engager un médecin vacataire pour assurer les soins de première urgence en cas de nécessité (les frais sont pris en charge à hauteur de 210,00 € par la FFTri),
- L'adoption d'un tarif d'inscription unitaire de 3,00 € pour les enfants et de 6,50 € pour les adultes à intégrer à la grille tarifaire de la régie piscine,
- La recherche d'aides au financement auprès de mécènes et d'inscrire les montants collectés au budget de fonctionnement (section recettes) du service piscine,
- L'inscription des dépenses et des recettes de cette manifestation au BP 2020 du service piscine.

B. Concernant les soirées thématiques

Autorise :

- La tenue d'une soirée Aqua zumba (18h00-20h00) dans le courant du 4^{ème} trimestre 2020
- La signature d'un contrat de prestation avec un auto entrepreneur spécialiste ou une association pour assurer l'animation de cette soirée.
- le Président à signer cette convention avec le prestataire retenu
- L'inscription des dépenses et des recettes sur le service piscine
- De fixer le tarif d'accès de cette soirée à 12,00 € la séance de 60 minutes
- le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette soirée

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

6. GEMAPI – PPRI des bassins versants de l’Austreberthe et du Saffimbec – Avis

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	71

Monsieur le Président excuse l’absence de Monsieur Robert CHARBONNIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI, et informe l’assemblée de l’avancée du document visé.

Ce PPRI, prescrit en 2000, arrive en phase de consultation avant l’enquête publique. Le rapport de présentation, la cartographie des aléas et des enjeux, le zonage règlementaire et le règlement, reçus le 12 décembre dernier, ont été mis à disposition au siège de la CCICV.

Conformément à l’article R 562-7 du Code de l’Environnement, le projet de PPR doit être soumis à l’avis de l’organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Délibération

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, émet à l’unanimité un avis favorable à ce PPRI.

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

7. GEMAPI – SAGE des 6 Vallées – Avis

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	71

Monsieur le Président excuse l'absence de Monsieur Robert CHARBONNIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI, et informe l'assemblée de l'avancée du document visé.

La rédaction du SAGE des 6 vallées arrive à terme. Le projet de SAGE validé le 8 janvier dernier a été mis à disposition au siège de la CCICV.

Conformément à l'article R 212-39 du Code de l'Environnement, le projet de SAGE doit être soumis à l'avis de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Délibération

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité émet un avis favorable au SAGE des 6 Vallées.

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

8. Ressources Humaines – Avancement de grade – Suppression des anciens grades et création des nouveaux grades pour les agents promouvables

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	71

Monsieur le Président excuse l'absence de Mme Michèle LECOINTE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du dialogue Social et rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Parallèlement, le Conseil Communautaire est informé que plusieurs agents sont inscrits sur le tableau d'avancement des grades suivants :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Agent Social principal de 2^{ème} classe
- Assistante socio-éducatif de classe exceptionnelle
- Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- Technicien principal de 2^{ème} classe

Compte tenu de la qualité de servir de ces agents, Monsieur le Président a accepté ces propositions d'avancement.

Il appartient donc au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de ces agents inscrits au tableau d'avancement de grade. Ces modifications, préalable à la nomination, entraînent la suppression de ces emplois d'origine et la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Il est donc proposé au conseil communautaire les modifications suivantes, qui interviendraient aux dates et pour les postes suivants :

suppression	adjonction	à compter du :
1 poste d'Adjoint technique	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/03/2020
1 poste d'assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	01/03/2020
1 poste d'Éducateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	01/03/2020
1 poste de Technicien	1 poste de Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2020
2 postes d'agent social	2 postes d'agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2020

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- la suppression des anciens postes à compter des 1^{er} Mars 2020, 1^{er} Juillet 2020, 1^{er} Septembre 2020,
- la création des nouveaux postes à compter des 1^{er} Mars 2020, 1^{er} Juillet 2020, 1^{er} Septembre 2020,
- son Président à signer, dans les conditions décrites ci-dessus, tous les actes administratifs nécessaires aux modifications de poste.

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

9. Ressources Humaines – Régime indemnitaire du personnel : attribution de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des Educateurs de Jeunes Enfants

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	71

Monsieur le Président excuse l'absence de Madame Michèle LECOINTE, Vice-Président en charge des ressources humaines et du dialogue social, et explique que l'intégration du cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants en catégorie A ne permet plus le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Il convient donc d'instituer l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des éducateurs de jeunes enfants. Madame la Vice-Présidente présente les dispositions sur l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFRSTS) qui seront soumises au vote de l'assemblée délibérante.

Article 1 : Bénéficiaires

FILIERE MEDICO-SOCIALE : Cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants

Grades	Montant de référence annuel	Coefficient d'ajustement
Educateur de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	1 050 €	1 à 7
Educateur de jeunes enfants	950 €	

Bénéficient du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel ;
- Les agents contractuels de droit public occupant un emploi permanent à temps complet, non complet ou à temps partiel.

Seuls sont concernés les agents relevant du cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants.

Article 2 : Modalités de versement

L'IFRSTS est versée mensuellement.

L'autorité territoriale procède librement aux répartitions individuelles en tenant compte du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions de chaque agent concerné.

Article 3 : Sort des primes en cas d'absence liée à la maladie

En cas de congés de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et grave maladie, l'IFRSTS suit le sort du traitement. En cas de congés pour maternité, paternité ou adoption, accident du travail ou maladie professionnelle, l'IFRSTS est intégralement maintenue, ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

Article 4 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2020.

Article 5 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-1443 du 9 décembre 2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 avec effet du 01/02/2019 portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants,

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les dispositions de la présente délibération qui s'appliquera au 1^{er} mars 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

10. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Adoption

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	71

Monsieur le Président excuse l'absence de Madame Michèle LECOINTE, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines et du dialogue social et informe l'assemblée que considérant les effets des délibérations précédentes (sous réserve d'adoption), le tableau des effectifs de la CCICV est modifié.

Projet TABLEAU DES EFFECTIFS AU 4 Février 2020

Services	Grades	Nombre	Quotité (ETP)	Fonction
Administration	Ingénieur en chef	1	0,9	DGS responsable du pôle de Montville
	Attaché Principal	1	1	Chargé de mission juridique
	Attaché	1	1	Responsable Pôle de Buchy
	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	Responsable finances et budgets Comptabilité budgets annexes
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	Accueil secrétariat Ludisports
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	Responsable RH
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	0,86	Assistante Comptabilité, RH,
	Adjoint Administratif principal 2ème classe 22,5/35è	1	0,64	Secrétaire de Direction
	Technicien (2 /35ème)	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEU/ANC"
	Technicien (2 /35ème)	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEP"
Adjoint technique	2	0,68	Entretien des locaux Buchy et Martainville	
Déchets	Technicien	1	0,7	Chargé de mission développement durable
	Adjoint Technique	4	4	Agents déchetterie Montville/ Bosc le Hard/Buchy
	Adjoint Technique	1	1	Agent déchetterie Buchy
	Adjoint Technique principal 2ème classe	1	1	Agent déchetterie Buchy
Piscine	Educateur des APS principal de 1ere classe	2	2	Enseignant
	Educateur APS principal de 2ème classe	1	1	1 chef de bassin
	Educateur APS	1	1	Enseignant
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	1	Régisseur – Agent de propreté
	Adjoint Technique	1	1	Agent de propreté
	Adjoint Technique	1	1	Agent Technique
Actions sociales	Educateur Jeunes Enfants 1ère classe	1	1	Animateur RAM Clères
	Assistant Socio-éducatif 1ère classe	1	1	Animateur RAM Pyramides Martainville

	Educateur Jeunes Enfants 2 ^{ème} classe	1	1	Animateur BUCHY
	Educateur Jeunes Enfants 1 ^{ère} classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Auxiliaire de puériculture Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Educateur de Jeunes enfants	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Agent social	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Auxiliaire de puériculture Principal 2 ^{ème} classe	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Agent social	2	2	Multi accueil Arc en ciel
	Educateur jeunes enfants 2 ^{ème} classe	1	1	P'tit Grain d'Ry
	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	1	1	P'tit Grain d'Ry
	Agent social	3	3	P'tit Grain d'Ry
Urbanisme / Aménagement espace	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle de Montville
	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle Buchy
	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative
	Ingénieur Principal	1	1	Responsable Pôle Martainville et chargé de mission SCOT/GDV
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative urbanisme/voirie
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	1	1	Assistante administrative/communication/Ludisport
	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	1	0,51	Assistante administrative programme LEADER
	Attaché	1	1	Chef de projet urbanisme planification
	Technicien	1	1	Chargé(e) d'étude planification
Développement Economique	Ingénieur	1	1	Chargée de mission Développement Eco
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0,2	Assistante comptable
Voirie	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Responsable service voirie
	Technicien	-/	0,3	Adjoint au responsable service voirie
Total		60	54,89	

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le nouveau tableau des effectifs.

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

11. Modification des cycles de travail des Educateurs Sportifs à la Piscine Communautaire André MARTIN et mise en place des cycles de travail pour la crèche « P'tit Grain d'Ry »

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	86
Nombre de conseillers présents	64
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	71

Monsieur le Président excuse l'absence de Madame Michèle LECOINTE, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, et explique la nécessité de réorganiser les cycles de travail des Educateurs Sportifs.

Ces modifications sont en adéquation avec les besoins du service de la Piscine Communautaire et de la nouvelle organisation des horaires de travail coïncidant avec l'arrivée, au 1^{er} mars, d'une recrue liée à un départ en retraite.

Les cycles de travail seront donc les suivants :

I – POLE DE MONTVILLE

Le service piscine :

Le temps de travail des agents du service piscine s'organise sur deux semaines, soit un cycle de travail dit « de quinzaine », correspondant à 75h pour 2 agents et 73 heures pour 2 autres agents.

Les éducateurs sportifs

Le temps de travail des agents éducateurs sportifs du service piscine s'organise selon les modalités exposées ci-après.

Le temps de travail des agents est scindé en deux périodes :

- Période « scolaire » ;
- Période de « vacances scolaires ».

1. Au sein de la période scolaire

Au sein de la période scolaire, l'organisation du cycle de travail de quinzaine se fait de la manière suivante : Deux agents seront à 37h30 et 2 agents à 36h30

- Pour la première semaine :
 - Le temps de travail hebdomadaire se répartit sur 6 jours ;
 - La durée hebdomadaire de travail est égale ou supérieure à 40h00 ;
 - Les bornes quotidiennes de travail sont comprises entre 8h45 et 20h.
- Pour la deuxième semaine :
 - Le temps de travail hebdomadaire se répartit sur 4 jours ;

- La durée hebdomadaire de travail est égale ou inférieure à 30h ;
- Les bornes quotidiennes de travail sont comprises entre 8h45 et 20h.

2. Au sein de la période « Vacances scolaires »

Au sein de la période « vacances scolaires », l'organisation du cycle de travail de quinzaine se fait de la manière suivante :

- Pour la première semaine :
 - Le temps de travail hebdomadaire se répartit sur 6 jours ;
 - La durée hebdomadaire de travail est égale ou supérieure à 40 heures ;
 - Les bornes quotidiennes de travail sont comprises entre 9h et 19h30.
- Pour la deuxième semaine :
 - Le temps de travail hebdomadaire se répartit sur 4 jours ;
 - La durée hebdomadaire de travail est égale ou inférieure à 30h ;
 - Les bornes quotidiennes de travail sont comprises entre 8h30 et 19h30.

Ce temps de travail supplémentaire générera des ARTT.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2020, la crèche « P'tit Grain d'Ry » a été reprise au sein de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Il est donc nécessaire de déterminer les cycles de travail des 5 agents.

Pour rappel, la durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et à 1 607 heures par an. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif.

I. LE POLE DE MARTAINVILLE

a. Crèche P'tit Grain de Ry

Le temps de travail des agents du service petite enfance de la structure « p'tit grain d'Ry » s'organise de la façon suivante, à l'année :

- Le temps de travail hebdomadaire se réparti sur 5 jours du lundi au vendredi ;
- Les bornes quotidiennes de travail sont comprises entre 8h00 et 18h30.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération n° 2018—10-01-122 du 1^{er} octobre 2018 sur la définition des cycles de travail,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 Janvier 2020,

Le Conseil Communautaire est amené à délibérer sur ce point.

Monsieur François DELNOTT, Vice-Président en charge du numérique, estime que la borne du matin de 8h00 ne semble pas compatible avec les horaires des familles utilisatrices du P'tit Grain d'Ry qui travaillent en région rouennaise.

Monsieur le Président indique que les horaires de cette crèche étaient ainsi fixés avant la reprise en régie communautaire. Comme il était indiqué lors des travaux préparatoires à cette reprise, aucun changement ne devait venir perturber les familles et les agents. Toutefois, la commission « action

sociale » pourra au regard des besoins exprimés soumettre des évolutions qui devront être adoptées par le Conseil communautaire.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces modifications de cycle de travail.

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

12. Questions diverses

Monsieur CARPENTIER indique que les salariés de l'entreprise SULO, prestataire pour la mise en place des bacs pour déchets recyclables, ont été à plusieurs reprises surpris de la réaction d'habitants rétifs aux gestes de tri et qui indiquent clairement qu'ils continueront à ne pas trier leurs déchets recyclables.

Monsieur CARPENTIER rappelle que le pouvoir de police en matière de protection de l'environnement incombe toujours aux Maires qui doivent faire respecter la réglementation.

Toujours sur ce sujet, Monsieur LELOUARD informe que la méthode de distribution approuvée par le Conseil n'est pas respectée par le prestataire. En effet les agents de SULO ne préviennent pas de leur passage, voire déposent le bac par-dessus la barrière lorsque le riverain est absent. Il demande également que soient mis en place des points de regroupement quand le camion ne peut pas s'engager dans une voie et que des sacs jaunes continuent à être distribués dans certaines situations.

Monsieur CARPENTIER demande que tous ces dysfonctionnements soient communiqués au service administratif du pôle de Martainville afin de les évoquer lors des réunions avec SULO. Concernant les sacs jaunes, il est en effet question de maintenir cette modalité de pré collecte dans des cas bien précis (habitations donnant directement sur une place ou un trottoir ne disposant pas de cour ou jardin notamment). Toutefois c'est la fourniture de bac qui reste la norme.

Monsieur Michel BRUNG pensait qu'un courrier informatif devait être adressé à chaque habitant. Monsieur CARPENTIER confirme que des courriers sont boîtés progressivement en amont de la distribution des bacs selon le calendrier transmis aux communes.

Monsieur Frédéric TIHI demande la mise en place de plateformes spécifiques (préfabriquées) pour les points de regroupement afin que les bacs soient facilement déplacés et replacés en sécurité.

Dans un autre domaine, Monsieur TIHI s'inquiète du devenir de la prestation de broyage des déchets végétaux.

Monsieur CARPENTIER informe que cette prestation est en cours de négociation avec le prestataire qui a repris l'entreprise de broyage précédemment retenue.



La séance est levée à 20h30.